

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle

District de Montcalm.

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances, lundi le 4 Janvier 1926, à 8 $\frac{1}{4}$ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. John Vallée, Maire et M. M. les conseillers P. E. Forget, Alphonse Saindon, P. E. Forget.

Une heure étant écoulée et le défaut de quorum étant constaté, il est proposé par M. P. E. Forget secondé par M. Alphonse Saindon que cette séance soit ajournée à lundi le 11 Janvier 1926, à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir. (Trois mots rajoutés)

Adopté.
Paul M. Jacques,
Sec. Trés.

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle

District de Montcalm.

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, comme suite à l'ajournement de la séance du 4 Janvier 1926 et à l'avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances, lundi le 11 Janvier 1926, à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. John Vallée, Maire et M. M. les conseillers Alphonse Saindon, P. E. Forget, Jean Bpte. Maximier, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire:

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Il est proposé par M. P.E. Forget secondé par M. Alphonse Saindon que les minutes de la séance du 7 Décembre 1925 soient acceptées et signées

Adoptée.

Il est proposé par M. P.E. Forget secondé par M. Jean Bpte. Marinier :

- 1- Que le nom de C.A. Dumoulin soit inscrit au n° d'ordre 157 au lieu et place de M. Forget comme propriétaire ;
- 2- Que le nom de Médard Bourgeois fils soit inscrit au n° d'ordre 158 au lieu et place de James McSibbon comme propriétaire ;
- 3- Que le nom d'Arthur Forget soit inscrit au n° d'ordre 190 au lieu et place de Rod. Deschambault & Cie comme propriétaire ;
- 4- Que le nom d'Arthur Belisle soit inscrit au n° d'ordre 181 comme propriétaire au lieu et place de P.E. Forget ;
- 5- Que le nom d'Hermas Saindon soit inscrit au n° d'ordre 149 au lieu et place d'Alphonse Saindon comme propriétaire ;
- 6- Que le nom de Belle Germaine Forget soit inscrit au n° d'ordre 41 au lieu et place de Jos. Baum comme propriétaire ;
- 7- Que le nom de J.B. Marinier soit inscrit au n° d'ordre 178 au lieu et place de James McSibbon comme propriétaire ;

Adoptée.

Il est proposé par M. P.E. Forget secondé par M. J.B. Marinier que la demande de licence faite M. C.A. Dumoulin pour une licence afin de vendre la bière et le vin dans le Village de Labelle lui soit accordée par le Conseil, qu'il soit recommandé par ce dernier auprès de la Commission des Liqueurs, à condition qu'il se soumette aux exigences du règlement en vigueur dans cette Municipalité.

Adoptée.

Il est proposé par M. P. E. Forget secondé par M. Jean Bpte. Marinier que le Sec. Trés. soit chargé de renouveler auprès de M. P. Lortie, Député, les demandes que le Conseil lui a déjà faites au sujet des améliorations à exécuter dans cette Municipalité, de bien vouloir lui dire la nécessité de construire une passerelle à côté du pont pour les piétons, vu que ce dernier est étroit et dangereux à cause de ses courbes à chaque extrémité.

Adopté.

Il est proposé par M. J. B. Marinier secondé par M. Alphonse Saindon que le Sec. Trés. soit chargé de donner avis à la Compagnie Roodon que les "piles" lui appartenant et se trouvant dans la Rivière Rouge en bas de la chute sont la cause de l'amoncellement de la glace qui a lieu en ce moment, que le Conseil la tiendra responsable des dommages s'il y en a qui sont produits à cause de ces derniers et qu'elle soit enfin avertie de voir à l'entretien d'hiver de ses chemins et trottoirs.

Adopté.

Il est proposé par M. Alphonse Saindon secondé par M. J. B. Marinier que la vente faite par le Sec. Trés. de l'entretien d'hiver du pont au prix de \$7.00 soit ratifiée par le Conseil.

Adopté.

Il est proposé par M. P. E. Forget secondé par M. Alphonse Saindon que l'autorisation donnée à M. Alphonse Labelle par M. L. Sibley de l'Annonciation pour retenir le montant de \$50.00 payé par ce dernier pour sa licence d'hôtel soit refusée par le Conseil.

Adopté.

par M. Lehar.
les Martin
fils.

J. V.
P. B.

Il est propose par M. J. B. Marinier
secondé par M. Alphonse Saindon
que les comptes suivants soient accep-
tés et payés :

Stanislas Millejours	_____	\$ 14.38
P. E. Forget.	_____	\$ 10.60

mais que le Sec. Trés. soit chargé de
mesurer le bois livré par M. Stanislas
Millejours. Adoptée.

Il est propose par M. Jean Bpte
Marinier secondé par M. P. E. Forget
que la séance soit levée. Adoptée.

John Vallu maire
Paul St Jacques
Sec. Trés

Province de Québec.
Municipalité du Village de Labelle.

1926

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par Paul St. Jacques, Sec-Trés. que mercredi le treize Janvier 1925, de dix heures du matin à midi, en la salle publique, il sera tenu une assemblée des électeurs municipaux de la dite Municipalité afin de procéder à la mise en nomination de trois candidats pour la charge de conseillers en remplacement de M.M. Paul Emile Forget, Jean Baptiste Marinier, Ubald Marinier sortant de charge;

Que lundi le dix-huitième jour de Janvier mil neuf cent vingt-cinq, de huit heures du matin à six heures du soir, le bureau de votation sera ouvert en la même salle pour la réception des votes des électeurs, si la votation est nécessaire;

Que M. Omer Bourgeois est nommé secrétaire de la dite élection.

Donné à Labelle ce deux Janvier mil neuf cent vingt-~~six~~ ^{six}.

Paul St Jacques
Sec. Trés.
Président d'élection.

Province de Québec.
Municipalité du Village de Labelle.

Je soussigné Paul St. Jacques, Secrétaire-Trésorier de la susdite Municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut écrit en en affichant une vraie copie le deux Janvier mil neuf cent vingt-cinq entre sept et huit heures du soir à chacun des endroits suivants, savoir: une vraie copie sur la façade de l'église paroissiale de la Nativité de Labelle et une vraie copie sur la façade de la salle publique et en en faisant la lecture à haute et intelligible voix à la porte de la dite église le lendemain étant le jour suivant celui de la publication de cet avis, après la grand'messe.

Donné à Labelle ce quatrième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt-~~six~~ ^{six}.

Paul St Jacques
Sec. Trés.
Président d'élection.

Province de Québec.

Municipalité de Labelle.

Je soussigné René Belanger, Peintre, ayant été dûment nommé par commission secrétaire de la présente élection en remplacement de M. Omer Bourgeois jure solennellement que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Assesmenté devant moi.

à Labelle ce 13 Janvier 1926 } René Belanger
Paul St Jacques
Sec. Trés.

Canada

Province de Québec

District de Montcalm

Municipalité du Village

de Labelle.

À une assemblée des électeurs du Village de Labelle, mercredi le treize Janvier mil neuf cent vingt-six à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cette fin par Paul St. Jacques Sec. Trés. Président d'office de l'élection du 13 Janvier 1926 dûment publié en la dite Municipalité, tel qu'il apparaît au certificat de cet avis ensemble annexés au présent procès-verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil sous la présidence de Paul St. Jacques Sec. Trés. Président d'office de l'élection municipales de Janvier 1926.

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président de l'élection

lit l'avis donné pour la présente
élection, déclare l'assemblée ouverte
et requiert Messieurs les électeurs
présents de proposer les personnes
qu'ils veulent choisir comme con-
sillers.

Et les propositions suivantes ont
été faites.

Proposé par Thomas Labonté Électeur
bourgeois du village de Labelle et Augustin
Gingras Électeur bourgeois du village de
Labelle que Paul Bernile Forget, marchand
du village de Labelle soit candidat comme
Conseiller du village de Labelle

Admis

Thomas Labonté

Augustin Gingras

Je soussigné Louis Valiquette journalier
propose secondé par Omer Gauthier journalier
du village de Labelle que M^r. Urbald Marinier
boucher du village de Labelle soit mis en
nomination comme candidat pour la char-
ge de Conseiller municipal pour et dans
la municipalité du village de Labelle.

Admis

Je soussigné Louis Valiquette journalier
propose secondé par Omer Gauthier journalier
que M^r. J. B. Marinier barbier du village
de Labelle soit mis en nomination comme
candidat pour la charge de Conseiller
Municipal pour et dans la Municipalité
du Village de Labelle

Admis

Je soussigné Arthur Marie Cultivateur
propose secondé par Wilfrid Marabie forgeron
que M^r. Eugène Ritchot conducteur du C.P.R.
du village de Labelle soit mis en nomination comme
candidat pour la charge de conseiller municipal
pour et dans la Municipalité du Village de Labelle

Advenant l'heure de midi et le
 délai étant expiré pour la mise
 en nomination, et comme il y a
 un plus grand nombre de candidats
 pour les charges à remplir comme
 conseillers j'ordonne comme Prési-
 dent de l'élection que la votation
 ait lieu lundi le 18 Janvier 1926
 de 8 heures du matin à six heures
 du soir et que les électeurs soient
 appelés à donner leurs votes pour
 les candidats suivants M. M. P. F.
 Forget, Urbald Mariner, Jean Bapt
 Mariner Eugène Ritschot pour
 la charge de conseillers.

René, Bélanger secrétaire d'élection

Paul St Jacques
 Sec. G. N. S.
 Président d'élection

Canada

Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle.

Je soussigné Eugène Ritschot
 conducteur de trains, dans Village de
 Labelle, ayant été dument élu à la
 charge de conseiller pour et dans la
 dite Municipalité, jure le 18 Janvier
 1926, jure solennellement que je
 remplirai les devoirs de ma charge
 au meilleur de mes capacités, con-
 naissance et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
 à Labelle ce 24 Janvier
 1926

Paul St Jacques
 Notaire.

Eugène Ritschot

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle

District de Montcalm.

Je soussigné Ubaldo Marinier, boucher, du Village de Labelle, ayant été dûment élu à la charge de conseiller pour et dans la dite Municipalité le 18 Janvier 1926, jure solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge au meilleur de mes capacités, connaissances et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Labelle ce 27 Janvier
1926.

Ubaldo Marinier.

Paul Sr. Jacques
Notaire.

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle

District de Montcalm.

Je soussigné Jean Baptiste Marinier, boucher, du Village de Labelle, ayant été dûment élu à la charge de conseiller pour et dans la dite Municipalité le 18 Janvier 1926, jure solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge au meilleur de mes capacités, connaissances et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Labelle ce 26 Jan.
1926.

J B Marinier

Paul Sr. Jacques
Notaire.

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle
 District de Montcalm.

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 1^{er} Février 1926, à 7 1/2 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents, M. John Vallée, Maire et M. M. les conseillers Charles Martin, Ubaldo Marinier, Jean Bpte. Marinier, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution, comme suit :

Il est proposé par M. Jean Bpte Marinier secondé par M. Ubaldo Marinier que les minutes de la séance du 11 Janvier 1926 soient acceptées et signées. Adoptée.

Il est proposé par M. Jean Bpte Marinier secondé par M. Ubaldo Marinier que M. Charles Martin soit nommé Pro-Maire du dit Conseil pour la présente année. Adoptée.

Il est proposé par M. Ubaldo Marinier secondé par M. Charles Martin que le montant de 0.50 cts soit payé à M. C. A. Dumoulin pour chaque séance du Conseil à laquelle il fournira la lumière électrique. Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. Jean Baptiste Marinier que le Sec. Trés. soit autorisé de

demande à l'Honorable Ministre de la Voirie s'il voudrait accepter pour le moment la somme de \$ 500.00 en à compte sur le montant de \$ 2200.00 dû au Ministère de la Voirie pour la construction de la Route Montréal - Mont-Laurier et qu'il soit chargé en même temps de lui dire que le Conseil a passé un règlement aux fins d'emprunter \$20.000, que la permission d'emprunter a été refusée au Conseil par l'Honorable Ministre des affaires Municipales et que le Conseil est dans l'impossibilité d'emprunter ce montant.

Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. Ubald Marinier que le Sec. Trés. soit autorisé de demander à l'Honorable Ministre des affaires Municipales si le Conseil ne pourrait pas contracter son emprunt de \$20.000. pour une période moins longue que 40 ans, pour 20 ou 30 ans par exemple et de bien vouloir donner une réponse au Conseil à ce sujet.

Adoptée.

Il est proposé par M. Jean Bpte. Marinier secondé par M. Charles Martin que la somme de \$50.00 soit payée à M. Alphonse Labelle en remboursement de ce montant payé par L. Sibley pour une licence d'hôtel pour l'année 1923.

Adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Marinier secondé par M. Charles Martin que les séances générales du Conseil aient lieu à 7½ heures du soir, le premier mardi de chaque mois.

Adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Marinier secondé par M. Jean Bpte Marinier que le montant de \$50.00 soit remis